

Commune de Saint-Etienne-du-Bois
Séance du mardi 18 octobre 2016

Présents : Alain CHAPUIS – Sophie SERVIGNAT – Claude BERARDAN – Chrystèle VANGREVELYNGHE – Christophe AUGOYARD - Véronique PINEY – Christophe BLANC – Sylvie ADAM – Michel RAFFOURT – Elisabeth BOUVARD – Philippe CURT – Stéphanie MARION – Noël PERNET – Isabelle JOSSERAND – Denis PERRON – Christine JANOD – Jacques CEYZERIAT.

Excusés : Cédric BERODIER a donné pouvoir à Christophe AUGOYARD

Viviane BERODIER

1 – Présentation de la Chambre funéraire Bertrand – par Monsieur Olivier BERTRAND

La Chambre funéraire Bertrand est une entreprise familiale installée à Saint-Etienne-du-Bois, rue de l’Eglise. Elle inaugurera ses locaux le mercredi 26 octobre 2016 en présence des élus. Une journée « portes ouvertes » aura lieu le samedi 29 octobre 2016.

2 – Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l’unanimité.

3 – Convention AMO pour renouvellement de la DSP

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal la nécessité de renouveler la DSP pour l’assainissement et propose de passer une convention entre la Commune et l’Agence Départementale d’Ingénierie pour une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour le renouvellement de la Délégation de Service Public pour l’assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention AMO pour le renouvellement de la DSP,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention pour un montant de 6.525 €.

Fait et délibéré à l’unanimité, les jours, mois et an, que dessus.

4 – Adoption du principe d’une délégation de service public pour l’exploitation du service assainissement de la commune

VU le Code général des collectivités territoriales, les articles L.1411-1 et suivants, et notamment pour le L1411-4,

VU le rapport relatif aux modes de gestion du service assainissement;

CONSIDERANT les caractéristiques des prestations à assurer présentées dans ce rapport,

CONSIDERANT l’avis favorable du CT en date du 18 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le principe de recours à une délégation de service public pour l'exploitation du service assainissement de la commune,
- **APPROUVE** les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de passation et d'attribution du contrat de délégation de service public
Ainsi fait et délibéré à Saint-Etienne-du-Bois à l'unanimité

5 – Désignation des membres de la Commission DSP

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-5 et D.1411-3,

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

VU la délibération 2016_101 en date du 18 octobre 2016 du conseil adoptant le principe de la délégation de service public ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales, pour les communes de moins de 3.500 habitants, il y a lieu de constituer une commission composée du Maire ou son représentant, président, et de trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'élire selon les mêmes modalités les suppléants en nombre égal celui des membres titulaires,

CONSIDERANT les candidatures de Noël PERNET, Christophe AUGOYARD, Claude BERARDAN, Michel RAFFOURT, Sophie SERVIGNAT et Véronique PINEY,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Conseil Municipal, décident de procéder à ce vote à main levée. Le conseil procède à l'élection, Nombre de votants : 18, Bulletins blancs ou nuls : 0, Nombre de suffrages exprimés : 18, Sièges à pourvoir : 6

Les membres titulaires dont les noms suivent sont élus à l'unanimité :

Noël PERNET, Christophe AUGOYARD, Claude BERARDAN.

Membres suppléants :

Michel RAFFOURT, Sophie SERVIGNAT et Véronique PINEY.

Fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an, que dessus.

6 – Amortissement de travaux de mise en souterrain de réseaux électriques

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal la nécessité de prendre une délibération en vue de définir une durée d'amortissement des travaux de mise en souterrain du raccordement électrique de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'amortir les dépenses liées à la mise en souterrain des réseaux électriques de station d'épuration sur une durée de 5 ans à compter de janvier 2017.

Fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an, que dessus.

7 – Désignation des membres de la Commission de Sécurité

Monsieur le Maire détaille aux membres du Conseil Municipal les projets de mise en sécurité du centre-village, et notamment la traversée Nord-Sud (Route départemental 1083).

Des aménagements sont nécessaires sur différents sites pour sécuriser au mieux les carrefours et les traversées piétonnes tout en favorisant le développement commercial du cœur de village.

Pour élaborer ces projets, en concertation avec tous les partenaires concernés - brigade de gendarmerie de Ceyzériat, service « Routes » du Conseil Départemental, service « Sécurité Routière » de la Direction Départementale des Territoires – Monsieur le Maire propose la création d'une commission d'élus dédiée à la Sécurité ouverte à tous les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et sur candidature spontanée, le Conseil Municipal nomme les membres de la Commission de Sécurité :

Christophe AUGOYARD – Sophie SERVIGNAT – Christophe BLANC – Claude BERARDAN – Elisabeth BOUVARD

Fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an, que dessus.

8 – Bulletin municipal

Véronique PINEY, adjointe au Maire en charge de la communication, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de nouveau bulletin municipal.

Il est proposé de ne conserver que deux types d'encarts publicitaires : ½ page pour 95 € et 1/6 ème de page pour 50 €.

9 – Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Claude BERARDAN présente les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie en septembre et octobre 2016. La commune n'a préempté sur aucun dossier.

10 – Réseau d'assainissement chez Madame Françoise POMI

Monsieur le Maire détaille aux membres du Conseil Municipal la demande de Françoise POMI de prise en charge par la commune des travaux de déviation de son réseau d'assainissement situé sur sa parcelle, suite au découpage de cette dernière et de la vente d'une partie de celle-ci en vue de nouvelles constructions.

Monsieur le Maire rappelle que ce réseau est situé intégralement sur le terrain de Madame POMI. Il est donc totalement privé. Une demande de précisions a été faite auprès des services instructeurs de la DDT : la servitude étant privative, les travaux de raccordement sont à la charge du propriétaire.

De nombreux échanges par courrier ont eu lieu entre la commune et Mme POMI afin de formaliser les raisons de cette non-prise en charge.

Après en avoir délibéré, au vu des éléments présentés, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande et refuse la prise en charge des travaux de déviation de ce réseau d'assainissement privé.

Fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an, que dessus.

11 – Subvention à l'OGEC – versement du solde

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal la demande de solde de subvention à l'OGEC, basée sur un montant par enfant scolarisé à l'école privée : 97 enfants * 630 €, soit 61.110 €.

Un acompte de 30.134 € a déjà été versé, il reste donc un solde à verser en novembre de **30.976 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** le versement du solde de la subvention à l'OGEC de **30.976 €**.

Fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an, que dessus.

12 – Subvention au Comité de Gestion du restaurant scolaire

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal la demande de subvention du Comité de Gestion du restaurant scolaire d'une subvention de 4.756,56 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** le versement d'une subvention au Comité de Gestion du restaurant scolaire de **4.757 €**.

Fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an, que dessus.

13 – Décision modificative n°3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé des travaux de réfection de voirie au lotissement le Sevron et qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour transférer 18.632 € du compte bâtiment vers le compte aménagement.

14 – Point financier

M. le Maire fait le point sur l'état des dépenses et des recettes à ce jour. Les objectifs du budget 2016 sont à ce jour correctement tenus.

15 – Demande de fonds de concours pour la réfection du foyer rural à la CCTER

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal la réfection du foyer rural.

Une demande de fonds de concours doit être faite auprès de la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DEMANDE** à la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont un fonds de concours pour la réfection du foyer rural.

Fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an, que dessus.

16 – Recensement de la population en 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le recensement de la population de Saint-Etienne-du-Bois aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

Cinq agents recenseurs seront prochainement recrutés par la Commune.

17 – Rapport de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA

Sophie SERVIGNAT détaille aux membres du conseil municipal les termes du rapport de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide le rapport de l'assemblée spéciale des communes actionnaires présenté le 24 juin 2016.

18 - Visite de Contrôle ERP – jeudi 29 septembre 2016 au Groupe Scolaire – Centre de Loisirs

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal les résultats suite à visite par la commission de sécurité du SDIS du groupe scolaire – Centre de Loisirs.

Un avis défavorable a été émis pour les raisons suivantes :

- Pas de rapport RVRAT pour les travaux réalisés en 2011,
- Pas de formation du personnel depuis 2011,
- Encombrement des escaliers et divers lieux (entrée CDL ...),
- Absence de porte coupe-feu sur local de stockage (élément signalé en 2011),
- Grille de ventilation basse chaufferie à remplacer,
- Dégager vantaux des portes coupe-feu à l'école maternelle
- Local à ménage : absence de verrouillage
- Absence de grille de ventilation à la chaufferie,
- Coupure combustible (coupure générale) non matérialisée (élément signalé en 2011),
- Présence de système cale-porte et de maintien de portes ouvertes (élément signalé en 2011),
- Grooms et portes coupe-feu non fonctionnels (élément signalé en 2011),
- Niveau sonore de l'alarme insuffisant (en salle de motricité),
- 1 BAES à remplacer.

Certains points ont d'ores et déjà été réglés. Afin de parer à cette situation d'urgence de mise en conformité des installations, les trois-quarts des travaux demandés ont été réalisés en seulement 15 jours. Les actions correctives ont été présentées devant la commission de sécurité du SDIS le mardi 12 octobre 2016. Une formation à l'évacuation et à l'utilisation des extincteurs sera dispensée à l'ensemble du personnel communal les 22 et 24 novembre. La formation des chefs d'établissements (école privée, école maternelle publique, école élémentaire publique et centre de loisirs) sera prise en charge par la commune. L'objectif est d'uniformiser les règles d'évacuations et sécurité incendie des structures implantées sur la commune.

19 - Attribution d'une subvention de 300 € à M. Olivier BERNARD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Camille BERNARD, « Miss Pays de l'Ain 2015 », habitant la Commune de Saint-Etienne-du-Bois se présentera le 22 octobre 2016 à l'élection « Miss Rhône-Alpes » en vue d'accéder à Miss France 2017.

Depuis un an, Camille BERNARD a répondu à de nombreuses invitations aux manifestations locales, faisant la promotion du territoire bressan.

Le 22 octobre 2016, les parents de Camille, M. et Mme BERNARD prendront en charge un bus afin de transporter tous les volontaires venant soutenir leur fille jusqu'à Feurs, dans la Loire, où se tiendra l'élection.

Pour assurer son soutien à la famille pour cette élection, M. le Maire propose de participer à la prise en charge financière de ce bus par l'attribution d'une subvention de 300 € à M. Olivier BERNARD. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 300 € à M. Olivier BERNARD pour le paiement d'un bus pour le 22 octobre 2016 pour Feurs.

20 - Remplacement du B 80

Christophe AUGOYARD présente au Conseil Municipal le projet de remplacement de l'actuel camion B80. Plusieurs pistes sont à l'étude.

21 – Journée Agents-Elus

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une journée agents-élus a eu lieu le 7 octobre 2016 permettant de développer la convivialité dans l'équipe.

Ce moment est composé d'une réunion avec les agents pour une présentation des actions entreprises sur la commune, des finances et autres projets en cours. S'en est suivie une séance d'initiation au volley par Damien CHANEL, Président de l'Envolley Stéphanoise. La soirée s'est clôturée autour d'un repas.

22 – Vente de parcelles à SOBREMO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire des parcelles C 1423 et C 1226 situées en zone d'activités de la Bergaderie d'une contenance de respectivement 559 et 770 m².

Pour permettre le développement d'entreprises, il est proposé de vendre ces deux parcelles à la société SOBREMO pour un montant de 12.625,50 € soit 9,50 €/m².

Monsieur le Maire propose de ramener ce montant à 12.000 € net vendeur.

L'avis France Domaine en date du 7 octobre 2016 établit une valeur autorisant la vente de ces parcelles à ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la vente des parcelles C 1423 et C 1226 pour un montant de 12.000 € à la société SOBREMO,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an, ci-dessus.

23 – Vente des parcelles C 1379 – C 1381 – C 1382 et C 1437 à CCTER à la zone artisanale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire des parcelles C 1379 – C 1381 – C 1382 – et C 1437 d'une contenance de 2.150, 859, 1.116, et 3.096 m² situées en zone d'activités de la Bergaderie, en zone UX pour une surface totale de 7.271 m².

Pour permettre le développement de la Zone d'activités de la Bergaderie, M. le Maire propose de vendre ces parcelles à la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont.

Une estimation demandée à France Domaine en date du 7 octobre 2016 en fixe le montant à 6,10 € le m² soit un montant arrondi à **44.354 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la vente des parcelles C 1379 – C 1381 – C 1382 – et C 1437, d'une surface de 7.271 m² au montant arrondi de **44.354 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an, que dessus.

24 – Vente de la parcelle C 104 à CCTER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de la parcelle C 104 d'une contenance de 9.083 m² située en zone d'activités de la Bergaderie, en zone 2AUxc.

Pour permettre le développement futur de la Zone d'activités de la Bergaderie, M. le Maire propose de vendre cette parcelle à la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont.

Une estimation demandée à France Domaine en date du 7 octobre 2016 en fixe le montant à 2,70 € le m² soit 24.524,10 €.

Suite à une proposition lors du dernier conseil communautaire et au vu du prix du terrain habituellement pratiqué sur la zone artisanale, la CCTER propose de racheter ce terrain au montant de 4,00 € le m² soit **36.332 €**

Monsieur le Maire propose la vente de ce terrain au tarif de 4,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la vente de la parcelle C 104, d'une surface de 9.083 m² au montant de **36.332 €**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an, que dessus.

25 – Questions diverses :

- *Anniversaire du Folklore Groupe à Linsengericht – du 17 au 19 septembre 2016*
- *Pêche de l'Etang de But – le vendredi 30 septembre 2016*
- *Salon des Maires de l'Ain – 28 octobre 2016*
- *Assemblée générale de l'UDAC – 4 novembre 2016*
- *Fête de la Paria – Maison des Pays en Bresse*

La fête de la Paria du week-end des 15 et 16 octobre 2016 a rencontré un grand succès.

- *Service de la Toussaint au cimetière*

Comme chaque année, dans le cadre de la fête de la Toussaint, le véhicule électrique ainsi qu'un chauffeur sera mis à disposition des administrés au cimetière pour y transporter les fleurs.

Prochain Conseil Municipal le lundi 14 novembre 2016 à 20h30

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00